

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2040

Artikel: La politique migratoire de l'UDC n'est qu'un triste vaudeville : qui ne veut pas vraiment mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse?

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique migratoire de l'UDC n'est qu'un triste vaudeville

Qui ne veut pas vraiment mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse?

Jean-Daniel Delley - 28 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25869>

Après son acceptation par le peuple, une initiative doit être concrétisée dans un texte d'application. Il s'agit notamment de préciser certains termes et de mettre en place des procédures de manière à ce que le nouvel article constitutionnel soit opérationnel, applicable par les administrations concernées.

C'est l'affaire du Conseil fédéral et du Parlement. Sauf semble-t-il lorsque l'initiative émane de l'UDC. Ce parti prétend en effet détenir à lui seul le sens de la volonté populaire. En quelque sorte, il se prend pour le peuple.

Au soir du 9 février dernier, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a [confirmé](#) que la décision populaire serait mise en œuvre sans restriction. Elle a précisé le calendrier: d'ici fin juin, le Conseil fédéral décidera d'un premier projet de concrétisation préparé par un groupe d'experts, et à la fin de l'année un projet de loi sera mis en consultation.

Le gouvernement est donc décidé à faire vite, quand bien même l'initiative lui laisse un délai de trois ans. Malgré cette détermination et ce rythme soutenu, l'UDC est mécontente: elle n'a pas été invitée à participer au groupe d'experts qui réunit cantons, communes, partenaires sociaux et administrations fédérales, à

savoir les acteurs de terrain directement concernés par la mise en œuvre de l'initiative.

Lors des derniers [entretiens de Watteville](#), les partis gouvernementaux et le Conseil fédéral ont réitéré leur volonté de concrétiser l'initiative de manière rigoureuse. L'UDC devrait être satisfaite. Détrompez-vous.

En présentant son propre [concept](#) de mise en œuvre de l'initiative, elle dénonce le «*refus manifeste du Conseil fédéral*» d'appliquer ce texte. L'UDC accuse le gouvernement de ne pas négocier avec Bruxelles un aménagement de la libre circulation de manière à provoquer un refus de la part de l'Union européenne. Et de préparer ainsi la voie à une nouvelle votation qui mettrait en jeu les accords bilatéraux eux-mêmes. Un «*procédé sournois*», commente l'UDC.

On notera les contorsions et les contradictions de nos souverainistes ([DP 2032](#)). Traduire de manière rigoureuse et sans délai l'initiative devient un refus manifeste de l'appliquer. Au cours de la campagne précédant la votation du 9 février, l'UDC a prétendu que l'introduction de contingents ne mettrait pas en péril la libre circulation. Après sa victoire, elle a assumé une éventuelle résiliation des accords

bilatéraux. Et maintenant, elle qui ne jure que par le peuple, craint une nouvelle votation qui pourrait annuler le contingentement.

Dans le texte de son initiative, l'UDC s'est bien gardée de fixer un plafond. Subtilement, pour ne pas se mettre à dos les organisations patronales, elle ne fait référence qu'aux «*intérêts économiques globaux de la Suisse*». Au cours de la campagne, elle a articulé le chiffre de 40'000 autorisations. En présentant son concept, elle a réduit ce nombre à 10'000, celui que le Conseil fédéral imaginait en 2000 au moment du vote sur la libre circulation. Et dans son concept, elle prévoit que le gouvernement fixe le contingent en fonction des demandes des cantons et en tenant compte de la situation sur le marché du travail. Pire encore, elle ouvre toute grandes les vannes de l'immigration saisonnière (pas d'autorisation nécessaire) et ne soumet pas au contingentement le renouvellement annuel des permis B. Un laxisme catégoriel qui devrait plaire à une partie de sa base électorale, l'agriculture et l'hôtellerie-restauration.

Une fois encore l'UDC manifeste son mépris des institutions. Quoi que décide le Conseil fédéral, il y a trahison de la volonté populaire. Une

volonté que ce parti n'hésite pas à capturer et à interpréter à sa guise... et à craindre lorsqu'elle pourrait le

contrarier. Cette irresponsabilité, cette navigation à vue, ces constants

retournements, cette absence de fiabilité n'en font définitivement plus un parti de gouvernement.

Emploi des seniors et crainte de l'immigration

Les emplois des salariés de plus de 50 ans sont les plus menacés. Le 9 février, ils ont majoritairement soutenu l'initiative de l'UDC

Jean-Pierre Ghelfi - 30 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25880>

L'analyse Vox relative au vote du 9 février sur l'initiative «contre l'immigration de masse» permet d'apprendre que 62% des personnes du groupe d'âge de 50 à 59 ans ont soutenu ce texte. Les proportions étaient de 44% de oui pour le groupe d'âge entre 40 et 49 ans et de 48% pour celui entre 60 et 69 ans.

Rudolf Strahm, ancien parlementaire socialiste et ancien surveillant des prix, se pose dans le *Tages-Anzeiger* la question de savoir pourquoi un tel saut pour cette tranche d'âge qui, à elle seule, a pesé d'un poids suffisant pour que l'initiative obtienne la petite majorité que l'on sait (1'463'954 oui, 1'444'428 non, majorité de 19'526). Son interprétation est que les salariés entre 50 et 59 ans sont tout particulièrement menacés par l'accord sur la libre circulation des personnes que la Suisse a conclu avec l'Union européenne.

Rudolf Strahm note au passage qu'il a eu toutes les peines du monde à obtenir les résultats

détaillés de l'analyse Vox. Bien qu'elle soit financée avec des fonds publics, sous l'égide de la Chancellerie fédérale, les instituts universitaires de sciences politiques disposent, durant une année, d'une exclusivité d'examen et d'interprétation.

Les éléments mis en évidence à cette occasion ont donné lieu depuis lors à plusieurs articles et commentaires dans le même journal, en particulier à un entretien avec [Ruedi Winkler](#) qui a dirigé le service de l'emploi de la ville de Zurich de 1992 à 2001.

Une heure par semaine

En résumé, il en ressort deux points fort intéressants.

D'une part, sous l'effet de la concurrence et de la pression sur les coûts, les entreprises passent par des réorganisations très fréquentes qui sont ressenties d'autant plus difficilement par le personnel que celui-ci devient plus âgé. Ces personnes sont certes souvent compétentes et

très au fait du travail à accomplir – ce que les employeurs reconnaissent généralement volontiers – mais elles supportent mal ces changements incessants ressentis comme déstabilisants.

D'autre part, compte tenu du niveau assez élevé des salaires en Suisse, la libre circulation ouvre aux employeurs l'accès à un marché du travail européen considérablement élargi qui leur permet d'engager des personnes bien formées, plus jeunes, plus malléables, qui acceptent sans difficulté les changements auxquels elles doivent se soumettre.

Pourtant, à première vue, les chiffres de chômage ne confirment pas que les 50 ans et plus sont particulièrement menacés. Leur taux reste inférieur à celui des classes d'âge plus jeunes. Mais les chiffres du chômage fournissent une image incomplète. Le Seco se réfère à la définition de l'Organisation internationale du travail, selon laquelle une personne qui travaille contre rémunération